



Séance du Comité Syndical du 06 juillet 2020

Procès-verbal sommaire

Siège : SMPRB

34 Rue Bertrand Robidou
BP 56357
22106 DINAN Cedex

Arrêtés préfectoraux en date des 22 février et 5 mars 1993.

L'an deux mille vingt, le six juillet à 9 heures 30.

Le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Taden (rue de manoir, 22100 Taden), sous la présidence de Monsieur Dominique RAMARD par convocation en date du trente juin 2020.

Nombre de membres en exercice : 19 titulaires - 19 suppléants

Etaient présents en tant que titulaires :

Joël MASSERON, Dominique RAMARD, Evelyne THOREUX, François MOREAU, Camille BONDU, Bernard DUBOIS, Louis LEPORT, Ronan SALAUN, Marie-Renée GINGAT, Georges DUMAS, Patrice DUMAS.

Ont donné procuration : Jean-François RICHEUX (pouvoir à M. BAUDRY), Denis LAGUITTON (pouvoir à Mme THOREUX), Albert COMBY (pouvoir à M. LEPORT).

Etaient présents en tant que suppléants :

Gérard BAUDRY.

Etaient excusés :

Jacques BENARD, Gérard BERHAULT.

Etaient absents :

Pascal BIANCO, Loïc JOLY.

AFFAIRE N°1 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets du SMPRB.
- **D'AUTORISER** Le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire et à transmettre ce rapport à la Préfecture et aux membres adhérents.

AFFAIRE N°2 : TRANSFERT DE COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.

AFFAIRE N° 3 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : AVENANT N°5

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.

AFFAIRE N° 4 : AMORCE - ADHÉSION

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADHÉRER** à l'association AMORCE au titre de « DÉCHETS MÉNAGERS ».
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces afférentes à cette affaire.

La séance a été levée à 12h00. Publiée au siège du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Pays de la Rance et de la Baie – 34 rue Bertrand Robidou-BP 56357-22106 DINAN CEDEX

Transmis pour affichage aux collectivités membres du SMPRB.

Taden, le 06 juillet 2020

Le Président,
Dominique RAMARD

